

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

RÈGLEMENT (CE) N° 820/2008 DE LA COMMISSION

du 8 août 2008

fixant des mesures pour la mise en œuvre des règles communes dans le domaine de la sûreté aérienne

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 221 du 19.8.2008, p. 8)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) n° 185/2010 de la Commission du 4 mars 2010	L 55	1	5.3.2010

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008R0820:20100410:FR:PDF>